

DÉLIBÉRATION N° 2024-56

SÉANCE DU CONSEIL ACADÉMIQUE

**DU GRAND ÉTABLISSEMENT
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

DU 19 DÉCEMBRE 2024

Objet : Dotation 2025 allouée à l'Observatoire Côte d'Azur pour l'AAP conjoint « Appel blanc OCA – CSI/STU UniCA » destiné aux projets STU

LE CONSEIL ACADÉMIQUE DU GRAND ÉTABLISSEMENT UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment son article 49, modifié;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération 2024-04 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président en Charge de la Recherche et de l'Innovation

Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Vu la délibération n°2024-098 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur du 17 décembre 2024 adoptant le budget initial 2025.

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Considérant l'étude et le classement des demandes effectués par le Conseil Scientifique de l'Observatoire Côte d'Azur (OCA) du 13 Novembre 2024 sur les volets « Recherche » et « Colloques » de l'Appel à projet « Appel blanc OCA – CSI/STU UniCA 2025 » destiné aux projets STU.

Entendu l'exposé de M. Georges KORDOPATIS, membre du Conseil Scientifique de l'OCA et de M. Laurent COUNILLON, Vice-Président en charge de la Recherche et de l'Innovation,

En considération de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Académique du Grand Établissement Université Côte d'Azur :

Adopte l'attribution d'une dotation 2025 de 30 000 € à l'Observatoire Côte d'Azur allouée à l'AAP conjoint Appel blanc OCA – CSI/STU UniCA destiné aux projets STU (cf Annexe Appel blanc OCA – CSI/STU UniCA 2025).

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 80

Quorum : 41

Membres présent·es et représenté·es: 58

Abstentions : 3

Voix favorables : 50

Voix contre : 5

Fait à Nice, le 19 Décembre 2024

M. Laurent COUNILLON
Vice-Président Recherche et Innovation

Pour le Président d'Université Côte d'Azur et par
Délégation

Le Vice-Président Recherche et Innovation
d'Université Côte d'Azur
M Laurent COUNILLON





CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :

2024-56 PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UNICA LE : 13/01/2025

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 13/01/2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Montant attribué pour le soutien de l'Appel Blanc OCA - CSI / STU UniCA 2025

Total du montant attribué

30 000 €



Pour le Président d'Université Côte d'Azur et par
Délégation
Le Vice-Président Recherche et Innovation
d'Université Côte d'Azur
M Laurent COUNILLON

